

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 239-2023**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal de Saint-Chrysostome a adopté le règlement suivant :

- Lors de la séance régulière du 5 juin 2023 le règlement no. 239-2023 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial Allen avec des dépenses au montant de 412 900 \$ et un emprunt de 361 400 \$ pour en assumer les coûts.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 juin 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de la municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 3 juillet 2023.




Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 3 juillet 2023 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 3 juillet 2023.



Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier